



Douter du prétendu réchauffement est un délit en France !

Et comme ça ne suffit pas, les télés qui critiquent les voitures électriques ont été menacées de sanctions !

Par [Christian Navis](#)



Jusqu'où iront-ils dans la confiscation de la liberté d'expression ? On se croirait revenu au temps de Galilée où douter du géocentrisme était passible du bûcher. Ou dans l'ex-URSS quand critiquer la génétique farfelue de [Lyssenko](#) pouvait vous envoyer au goulag.

Les médias, dociles outils du lavage des cerveaux, n'ont plus le monopole de l'info. Comme pour les mensonges covidien, des gens progressivement ré-informés grâce au Net, se mettent à réfléchir. Menaçant les rentes à vie des réchauffards furibards.

Il est interdit de douter de la doxa. Dictature sanitaire, russophobie, eurofolie, islamophilie et bien sûr réchauffisme, penser autrement est un délit. Pire, un crime de lèse majesté macronesque. La mise à mort de C8 soit servir d'exemple.



SHIVAYA INFO



L'émission « *Bercoff dans tous ses états* » est révélatrice de cette perte des libertés. Lors de la dernière session soutenue par le gouvernement français, de la [COP28](#) à Dubaï fin 2023. André Bercoff avait alors invité [François Gervais](#), auteur de « [L'urgence climatique est un leurre](#) ».

Un ouvrage où ce physicien de classe internationale, respecté de ses pairs, professeur d'université émérite, démontre arguments à l'appui que le réchauffement climatique est une immense fumisterie.

Il développe des [faits reconnus](#) par 35.000 scientifiques dans 50 pays : Le léger réchauffement actuel du climat à + 1,2 °C par rapport à l'ère industrielle, n'est en aucune façon lié aux activités humaines. Il dépend à court terme des cycles solaires. Et pour les périodes longues, des variations d'orbite et d'inclinaison de la terre, théorisées par [Milankovitch](#).

Réunie en assemblée générale le 26 mai 2024, l'Arcom a eu l'impudence de reprocher à F.Gervais « *plusieurs déclarations venant contredire un consensus scientifique* ». Jugement porté par des gens qui n'ont ni légitimité démocratique, ni bagage scientifique, et appellent consensus les élucubrations de l'entre-soi politico-médiatique.

Un bon milliard de mahométans croient que la terre est plate et que le soleil tourne autour. Un milliard, ça fait un sacré consensus! Il faut réviser d'urgence toute notre astronomie.

Le pluralisme ne convient pas aux commissaires politiques réchauffards. Ils veulent imposer la pensée unique.

Patrick Roger, le directeur de Sud Radio a beau rappeler que sa station consacre beaucoup de temps d'antenne aux problématiques du dérèglement climatique, avec des rendez-vous réguliers comme l'émission « *Les Vraies Voix Éco-responsables* » ou la chronique « *Comment va la planète ?* » de Morad Ait Habbouche (formationscientifique légère = [Bac + 2 en journalisme](#)) et que des membres du GIEC interviennent régulièrement.



SHIVAYA INFO



Cela ne suffit pas de servir la soupe aux réchauffards... Il faut interdire à toute voix dissidente de s'exprimer ! Pour cela, ils ont inventé le **délit de désinformation climatique**. Ces béotiens seraient les seuls à comprendre les cycles climatiques et à connaître la vérité sur leur future évolution.

Cela rappelle les procès de Berlin, de Moscou ou de Téhéran où le délit d'intention était constitué dès lors qu'on supposait que le coupable désigné d'avance aurait pu discréditer le pouvoir, en diffusant dans le public des informations doutant de la vérité officielle.

En France, créer un nouveau délit était le monopole du Parlement. Mais en violant la constitution ainsi que le Code de Nuremberg, en persécutant les anti-vaccins, Macron a donné l'exemple à ses sbires.

C'est dans [l'article 34](#) de la Constitution : « *La loi fixe les règles concernant (...) la détermination des crimes et délits ainsi que les peines qui leur sont applicables.* »

Même si Macronescu s'est affranchi de la Constitution pendant la dictature sanitaire pour restreindre les libertés publiques et inventer des « contraventions » assorties de peines supérieures à celles des délits, cela ne confère pas à des officines non élues, sanitaires, médiatiques, climatiques ou autres, le droit de légiférer.

Or là, en matière de réflexion critique sur le réchauffement climatique, [l'ARCOM menace Sud Radio](#) de sanctions pour avoir permis l'expression à l'antenne de propos climato-sceptiques.

Ce verrouillage de l'info à sens unique est d'autant plus intolérable que les gens de l'ARCOM n'ont aucune compétence en la matière. Je ne suis renseigné sur le pedigree des cenSSeurs :

[Hervé Godechot](#) journaliste à la télé d'État FR 3, spécialité économie, aucun bagage scientifique.

[Roch-Olivier Maistre](#) sciences Po + ENA, haut fonctionnaire, aucune formation scientifique.

[Juliette Théry](#) conseillère juridique spécialisée en droit de la concurrence, aucun bagage scientifique.



SHIVAYA INFO



Benoît Loutrel haut fonctionnaire, expert en économétrie, a travaillé dans des banques et à l'INSEE. Mathématicien, sa formation scientifique ne portait pas sur la climatologie.

Anne Grand-d'Esnon, agrégée de lettres, docteur en philosophie, une thèse sur les violences sexuelles. Rien à voir avec la climatologie.

Laurence Pécaut-Rivolier conseillère à la Cour de cassation, chambre sociale, rien à voir avec les climats.

Denis Rapone, haut magistrat, conseiller à la chancellerie. « Personnalité qualifiée ». En quoi ? Certainement pas en climatologie.

Antoine Boilley HEC qui a fait carrière à la télévision d'État. Aucune formation scientifique en physique de l'atmosphère.

Bénédicte Lesage productrice de petits films bien pensants avec sa boîte « **Mascaret** ». Aucune qualification scientifique.

Toutes les données concernant ces personnes ont été relevées sur le site de l'ARCOM qui invite à faire connaissance avec ses membres. Sans vergogne, ils reconnaissent être un de ces fromages de la ripublique où l'on coopte les copines et les copains. Omniscients par définition. Puisque les hauts fonctionnaires et les journalisteux main stream ont la science infuse dans tous le domaines. Mieux que Greta.

Et comme l'interdiction ne suffit pas à museler les opposants, la sanction financière leur clouera le bec.

Cette ignominie est un grand classique dans la France totalitaire, aggravé depuis que le dictateur Macronescu se mêle de tout et impose ses vues sur n'importe quel sujet. Si on parvient à le virer, il sera urgent d'assécher les assocés et de privatiser l'audio visuel public.

Comme dans bien des cas de délits d'opinion, et maintenant d'intention, la procédure est activée par une association hyper ultra gauchiste. Ici, Quotaclimat qui exige 20% de temps de parole dans les médias pour sauver la planète... Et en attendant, désinforme allégrement en prétendant sur son site que 82% des Français seraient d'accord avec eux sur l'urgence climatique.



SHIVAYA INFO



Les leaders de cette association n'ont aucun bagage scientifique dans le domaine où ils pontifient. [Eva Morel](#) sciences Po. [Anne-Lise Vernières](#), collaboratrice parlementaire. [Lola Morel](#) sciences Po. Et un certain [Jean Sauvignon](#), informaticien à la RATP et militant écolo.

L'inquiétant est qu'ils se rengorgent sur LinkedIn de leur victoire auprès de l'ARCOM, et font part de leur intention d'interdire ou de contrôler la parole sur tous les sujets climatiques. Ils disent : *« C'est une première étape indispensable pour réguler la qualité de l'information environnementale dans l'audiovisuel français. »*

Et pour ceux qui n'auraient pas bien compris : *« Si la désinformation climatique venait encore à se répéter, Sud Radio s'exposerait à une mise en demeure, puis à une sanction financière. »*

**** Et si les macronards vous insupportent, il y a le blog jumeau :***

Nouveau fascisme français



Suzerain et vassal, les postures parlent mieux que tous les discours

L'imposture climatique ne connaît plus de limites ! * MAJ 28/06/2024
<https://climatorealist.blogspot.com/>